N° 124. Jeudi 26 Mai 18[illegible]. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 25 mai.

S. M. le roi est arrivé ce matin dans cette résidence, de retour de son voyage dans quelques-unes des provinces du royaume.

Voici ce que nous lisons dans l'*Utrechtsche Courant* à la date du 21, sur le voyage de S. M. le roi:

« On apprend que S. M. a visité successivement Hasselt, Zwartsluis, Vollenhoven, Genemuiden et Grafhout. Partout elle a été reçue avec pompe et avec le plus vif enthousiasme. ... S. M. se proposait de visiter Meppel et Assen. Dimanche, elle ferait une excursion aux environs de la dernière de ces villes; lundi, S. M. se rendrait à Almelo par Koevorden, ...enberg, Ommen et Weerden; mardi, le roi comptait être ... et retourner, le lendemain, à La Haye. »

D'un autre côté, le *Groninger Courant* rend compte de l'entrée solennelle de S. M. à Hoogezand. S. M., venant de Winschoten, est arrivée, le 22 à six heures de l'après-midi, devant la maison commune où l'attendaient pour la complimenter tous les membres de l'administration locale. S. M. était accompagnée du conseiller d'état gouverneur et du commandant de la province de Groningue et elle fut accueillie aux acclamations des habitans et de la foule des populations voisines. Toute la commune était élégamment pavoisée et décorée. A la demande qui lui en fut faite par le bourgmestre, S. M. a daigné descendre à la maison commune où le bourgmestre lui adressa une harangue à laquelle le roi répondit de la manière la plus affable. L'autorité judiciaire du canton de Hoogezand et les révérends prédicateurs de la commune ont été admis à présenter leurs hommages à S. M. Après s'être entretenu, quelque temps, avec les personnes qui lui avaient été présentées et après avoir accepté gracieusement les rafraîchissemens qui lui furent offerts par le bourgmestre, S. M. est retourné à Assen, aux cris mille fois répétés de : *Vive le roi!*

La veille, S. M. avait traversé Zuidbroek où l'autorité et les habitans avaient rivalisé de zèle pour faire une brillante réception à leur roi bien aimé.

S. A. R. Madame la princesse d'Orange, accompagnée de son auguste fils, le prince héréditaire, est arrivée dans la soirée du ... mai, à Stuttgardt, venant de La Haye.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 24 mai.

La séance s'ouvre à deux heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. van Dam van Isselt, présens 32 membres.

S. Exc. le ministre de la justice assiste à la séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Quelques pétitions présentées à la Chambre sont remises à la commission *ad hoc*. Parmi ces pétitions, il y en a une de notaires du Brabant-Septentrional concernant la loi sur le notariat et une autre, d'un huissier d'une justice de canton, sur le même sujet; une adresse d'habitans d'Amelo, relativement aux projets de loi sur l'habilité à faire partie des administrations provinciales et locales; une requête du prince Alexis de Bentheim transmettant ses pleins pouvoirs par suite de son adresse concernant le ...ment des poldres de la Gueldre; une autre requête sur le même sujet; un nouvel aperçu de C. van der Tuuk, de Harlem, sur les finances de l'Etat; deux requêtes concernant la loi pour la construction d'un chemin de fer de Maestricht aux frontières prussiennes; une de ces requêtes est de la Chambre de Commerce de Maestricht.

La section centrale fait rapport sur le rapport de la commission instituée, le 21 octobre 1841, pour aviser sur la question ... au sujet de la sortie annuelle des membres envoyés à la Chambre par les provinces de la Hollande-Méridionale et de la Hollande-Septentrionale. Ce rapport mentionne que le rapport de la commission a été examiné en sections et que presque tous les membres de ces sections ont appuyé l'opinion qu'il fallait se ranger à l'avis de la proposition faite par la majorité de la commission.

Il est arrêté de discuter cette affaire jeudi prochain, à deux heures de l'après-midi.

Le président annonce qu'il a été fait part à la Chambre du décès d'un de ses dignes membres M. Wynaendts. L'assemblée arrête, sur la proposition du président, qu'il sera adressé de la manière accoutumée des complimens de condoléance à la famille du défunt.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

On a distribué maintenant aux membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux un projet de loi modifié sur le notariat.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« M. le général baron Fagel, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, vient de remettre de la part de son souverain à M. Cail, l'un des chefs de la maison Derosne et Cail, de Paris, les insignes de l'Ordre de la Couronne de Chêne, comme témoignage de la haute satisfaction de S. M. pour les soins qu'ont donnés ces habiles industriels à la fabrication du sucre dans les colonies hollandaises, branche si importante de la prospérité commerciale de ce pays. »

Le ministre des finances a annoncé la 187e loterie, qui se composera de 26,000 lots, 13,000 prix et 55 primes. La collecte sera ouverte le 20 juin et close le 2 juillet. Le tirage de la 1re classe commencera le 18 juillet.

— Le directeur du Musée d'Archéologie à Leyde a annoncé que la salle n° IX, contenant les moulures en plâtre de statues et de bas-reliefs ainsi que les modèles d'architecture, est ouverte dès-à-présent au public, aux mêmes conditions que toutes les autres salles du Musée.

— Il y a en ce moment, dans les jardins du château de *Amsenrad* appartenant à M. le comte d'Ansembourg, et situé à 4 lieues de Maestricht, un grand *Cycas revoluta* en pleine floraison. Cette belle plante, que l'on sache, n'a fleuri que trois fois en Europe : une fois dans les serres de M. van der Maelen, à Bruxelles, une autre à Rome et la troisième à Florence.

— Le *Dagblad van 's Gravenhage* contient un avis de la régence de La Haye portant que, à dater du 20 de ce mois, il sera fait des exercices de grosse artillerie dans la plaine de Waalsdorp et qu'il y aura ainsi du danger à fréquenter les dunes de Wassenaar dans la direction du nord-est et même, à intervalles, dans celle de toute l'étendue de la plaine.

— Une correspondance du *Handelsblad* fait l'éloge le plus flatteur de la troupe enfantine de Mad. Saqui dont nous avons déjà eu l'occasion de mentionner les succès bien mérités pendant notre foire. Avant-hier, cette troupe a donné à la salle Switzart en cette résidence, une représentation composée de trois charmantes petites pièces, *le Bon Papa*, *la Petite Fille* et *le Dîner de Monseigneur*, suivies d'un ballet exécuté par quelques-uns de ces jeunes artistes. Jules et Charles, Léonie et Clara, bien secondés d'ailleurs, ont joué et chanté à ravir et le public leur a décerné une véritable ovation. Aujourd'hui, la troupe de Mad. Saqui donne au même local une seconde représentation qui ne peut manquer d'attirer la foule.

Le *Javasche Courant*, du 5 janvier, rapporte ce qui suit :

« Un indigène nommé Bapa Kaira, habitant le *Kampong* Tjikadokan, dans le pays de Telok-Poetjong à l'est de Batavia, sortant, le 28 décembre dernier, vers deux heures de l'après-midi, de la fôret, où il avait été couper du bois, fut tout-à-coup attaqué par deux tigres.

» Aux cris de détresse du fils, qui se trouvait à proximité, quelques habitans du *Kampong* se portèrent au secours de Bapa Kaira, mais il était trop tard, le malheureux avait déjà la tête broyée.

» Les tigres, chassés par les cris des arrivans, abandonnèrent le cadavre horriblement mutilé de leur victime, qui fut inhumé par les soins des parens.

» Pendant les entrefaites, le bailli de Bekassie avait fait dresser des trappes en plusieurs endroits, afin de tâcher de prendre les tigres.

» Comme l'on devait s'y attendre, ces monstres continuèrent à errer aux environs du *Kampong* et même un des tigres s'acharna à fureter près de l'endroit où leur proie était tombée.

» Les habitans du *Kampong*, craignant pour leur sûreté et supposant que les tigres pussent finir par trouver les restes de Bapa Kaira, se décidèrent, encouragés par le bailli Jager, à ne pas attendre le résultat des piéges et à faire une battue générale contre leurs terribles ennemis.

» Cette entreprise réussit à souhait et elle donna lieu à un remarquable trait de courage et de présence d'esprit de la part d'un des frères de Bapa Kaira.

» Le cercle que les chasseurs avaient formé autour des tigres se rétrécissant de plus en plus, la femelle tâcha de le franchir d'un élan furieux, mais le brave frère du malheureux Bapa était là : il lui asséna un violent coup de *Klewang* sur le vomer et lorsque l'animal se fut retourné, il lui porta un second coup par derrière.

» Le tigre dont les blessures augmentaient la fureur, se dressant sur ses pattes de derrière, voulut sauter sur son agresseur; mais, celui-ci le saisissant d'une main par l'oreille, le maintint autant que possible à distance et de la main droite lui fit plusieurs fortes blessures; enfin, accoururent les trois frères de ce brave qui l'aidèrent à achever son ennemi, et qui le conduisirent en triomphe à son habitation.

» On apprend que la régence de Batavia se propose de décerner aux quatre frères de Bapa Kaira une récompense proportionnée au courage qu'ils ont déployé en cette occurence. »

Secours aux incendiés de Hambourg.

Une lettre de St.-Pétersbourg, à la date du 12 mai, dit : « Hier, la cour a reçu du prince Paskewitsch, par le télégraphe, la nouvelle du sinistre de Hambourg. On assure que l'empereur en a été vivement affecté. S. M. I. a aussitôt ordonné d'envoyer 50,000 roubles argent, à la ville de Hambourg. Cette mesure prise à la première nouvelle incomplète du désastre, fait autant d'honneur au cœur de S. M. »

Les nouvelles de Vienne annoncent que S. M. l'empereur et tous les membres de la famille impériale se sont mis généreusement à la tête des souscriptions en faveur des incendiés de Hambourg, donnant ainsi aux sujets de S. M. I. un noble exemple de philanthropie, qui ne saurait manquer de produire des fruits abondans.

On écrit de Stockholm, qu'à la nouvelle du désastre de Hambourg, le vénérable roi Charles Jean n'a pu s'empêcher de verser des larmes.

On sait que les souvenirs militaires de ce monarque se rattachant intimement à la ville de Hambourg. S. M. s'est empressée d'ordonner aussitôt une collecte générale dans ses états.

Le 23, il avait été déjà réuni à Paris, par le comité des banquiers et de négocians, au profit des incendiés de Hambourg, la somme de 107,664 fr. S. M. le roi des Français avait souscrit pour 20,000 fr.

Nous voyons qu'aussi en Suisse, il a été ouvert des souscriptions pour secourir nos malheureux frères de Hambourg.

Dans la Bavière, les souscriptions en faveur des incendiés se multiplient à souhait. On pense qu'à son retour dans ses états, S. M. le roi ordonnera une collecte générale. Des représentations théâtrales et des concerts vont être donnés à Munich, au profit de ces incendiés.

Une collecte faite à Francfort s/M., en faveur des infortunés Hambourgeois, s'est élevée à 78,000 fl.

Une collecte générale a été ordonnée aussi dans la république de Cracovie.

On lit dans le *Correspondant de Hambourg*, en date de cette ville, le 20 mai :

« Il résulte de relevés authentiques que l'affreux incendie qui a duré du 5 au 9, a réduit en cendres, sur une étendue de 3,756,000 pieds □, 61 rues, 120 allées et cours, 1992 maisons, 1716 ateliers, 498 boutiques et 468 caves. Par là 21,526 habitans ont été privés de tout asile.

» Ce matin on a essayé de faire sauter quelques ruines du côté de la tour St.-Pierre. Cet essai a assez bien réussi. Malheureusement plusieurs des militaires occupés de cet ouvrage, ont été blessés.

» On apprend que le détachement des dragons de Lubeck, nous quittera demain.

» Le manque de maisons et de boutiques pour les ouvriers, se fait toujours vivement sentir. Le comité de secours annonce aujourd'hui qu'il a déjà reçu à cet effet, 300 demandes auxquelles il ne peut satisfaire en ce moment.

» Les notables de cette ville continuent à se distinguer par leur conduite généreuse envers les victimes du sinistre. Une nouvelle liste de souscription accuse la somme de 33,600 M. Banco. »

— Une lettre de Dresde, du 19 mai, mande :

« Il paraît que, dans l'incendie de Hambourg, le comte de Wackerbarth a perdu au delà de 6,000 ouvrages historiques très-rares et très-importans, ainsi que plusieurs tableaux; tout cela emballé dans des caisses qu'il avait laissées en dépôt chez quelques-unes de ses connaissances. »

— La franc-maçonnerie s'est empressée en Belgique de coopérer à cicatriser les plaies profondes occasionées par le désastreux événement de Hambourg.

Une circulaire vient d'être adressée aux loges, chapitres et autres corps maçonniques du rit écossais ancien et accepté. Aussitôt que les offrandes des divers loges auront pu être réunies à celles du suprême conseil, l'ensemble sera immédiatement adressé aux autorités maçonniques de Hambourg.

Il résulte du rapport de la Société pour la protection des aborigènes, lu dans la séance tenue le 17, à *Exeter-Hall*, que le nombre des aborigènes en relation avec les possessions anglaises s'élève à 1 million habitant l'Australie, 1 million habitant les mers du Sud, y compris la Zélande, à 500,000 dans l'Amérique du Nord et du Sud, à 2 millions dans l'Afrique occidentale et orientale, et à plusieurs millions dans l'Inde. Le total d'aborigènes étrangers bénéficiés par la Société est de 16 millions en Amérique, 60 millions en Afrique, et 200 millions en Asie.

Nous trouvons dans une correspondance de Rio, en date du 13 février, et publiée par les journaux des Etats-Unis, le fait suivant :

« Il y a quelques jours, un grand navire, un négrier, sortit de ce port, sous pavillon américain, pour aller sur les côtes d'Afrique. Une frégate anglaise, qui était en rade, connaissant sa destination, et se mit immédiatement à sa poursuite. Ils se rencontrèrent à quelques milles en dehors du port. La frégate envoya un de ses canots à bord du bâtiment américain, dont le capitaine déclara à l'officier du canot qu'il le coulerait s'il venait à portée. Le canot ne tint aucun compte de cette menace, et le Yankee lui décocha un boulet. Alors le commandant de la frégate de John Bull héla le navire en lui déclarant qu'il le coulerait s'il n'amenait pas. — « Tirez, et que le diable vous emporte ! » s'écria le Yankee, avec accompagnement d'une ... bordée qui ... Puis l'impertinent mit toutes voiles dehors et se trouva loin de l'Anglais avant que celui-ci fût revenu de son étourdissement. Il a vu depuis la frégate; elle est rentrée pour réparer ses avaries qui étaient fort considérables, et qui ne lui ont pas permis de donner la chasse au négrier; mais le capitaine jure qu'il le retrouvera et l'empoignera, dût-il y perdre sa frégate.

» Une autre correspondance ajoute qu'un croiseur anglais, le brick *Pantaloon*, s'étant lancé imprudemment à la poursuite d'un navire suspect, sur la côte occidentale d'Afrique, alla donner contre terre, sur le cap Roxo, et que là il fut attaqué par les indigènes. On ajoute, d'ailleurs, que l'équipage du *Pantaloon*, après une lutte très-vive, demeura victorieux, et ... remettre son navire à flot, et à le conduire dans la rivière ... bie, emmenant une vingtaine de prisonniers ... »

— On écrit de Paris :

Un artiste étranger, le sieur Sébastien ..., peintre d'histoire, vient de se donner la mort d'une manière ... M. Massa, déjà arrivé à un certain âge, avait ... avec sa femme, rue Saint-Roch. Il travaillait ... pour les brocanteurs, auxquels il livrait ses ouvrages ... et dont plusieurs abusaient de sa bonne foi. Il se voyait bientôt menacé de la misère, et cette perspective effrayante finit par altérer ses facultés et lui inspirer l'envie de se détruire.

Sa malheureuse femme, à qui il ne dissimulait pas les sentimens qui l'agitaient, avait cherché vainement à lui donner du

courage; mais déjà la volonté de mourir était devenue une idée fixe, et aucune représentation ne pouvait l'y soustraire.

Avant-hier, M. Massa se mit à son bureau pour écrire; lorsqu'il eut terminé, il mit le papier dans sa poche et vint embrasser sa femme en lui disant adieu! Effrayée de ce mot, qui annonçait une triste résolution, la pauvre dame étreignit son mari dans ses bras pour l'empêcher de sortir; mais il lutta avec elle, et arrivé contre la croisée, qui était ouverte, il se dégagea [illegible] et se précipita sur le pavé de la rue. [illegible] elle n'avait pas encore repris connaissance [illegible] dans la chambre le cadavre de son mari.

Les derniers mots que cet artiste infortuné avait tracés étaient écrits en italien. « C'est par ma propre volonté, disait-il, que je me suis jeté par la fenêtre. Mon ambition et Dieu ne m'ont pas permis de vendre les tableaux avec lesquels j'aurais payé mes dettes. »

Il ajoute quelques réflexions qui annoncent en lui un grand fonds de piété et un caractère honorable; puis il finit par dire que ceux qui exerceront leur charité sur sa malheureuse femme, que des circonstances bien funestes l'ont forcé d'abandonner d'une manière aussi tragique, feront un grand acte de bienfaisance et méritoire aux yeux de Dieu.

La *France Musicale* publie un article sur : l'*Influence de la Mélodie* et auquel nous empruntons l'anecdote suivante :

Le docteur Bourdois de Lamothe, l'un des plus habiles médecins de l'époque actuelle, donnait ses soins à une jeune dame atteinte d'une fièvre qui présentait les symptômes les plus graves; les secours de l'art les plus judicieux ne purent en calmer les accidens, et le dix-huitième jour, la malade touchait à son heure suprême. Le pouls était vermiculaire et presqu'inappréciable au tact; la face était hypocratique, les extrémités étaient glacées; la cessation de la parole et du mouvement annonçait la fin prochaine de l'existence. M. Bourdois, en se séparant de la malade, aperçut dans le salon une harpe, et cet instrument lui fit naître une heureuse idée qu'il s'empressa de communiquer à l'époux désespéré. La proposition de faire de la musique près du lit de mort fut d'abord repoussée par la tendresse de cet époux. Toutefois, sur les instances de M. Bourdois, une excellente harpiste du voisinage fut appelée: placée tout près du lit de l'agonisante, elle exécuta divers morceaux pleins d'expressions. Déjà cette expérience durait depuis une demi-heure sans que la musique eût produit l'effet qu'on en espérait; heureusement on ne se lassa point. Après quarante minutes, l'habile observateur remarqua que la respiration devenait plus distincte, plus accélérée; bientôt les mouvemens de la poitrine furent, pour ainsi dire, semblables à ceux du rhythme musical. La musicienne redoubla d'ardeur; une chaleur vivifiante se distribua dans tous les membres, le pouls s'éleva, se régularisa; de profonds soupirs s'échappaient incessamment de la poitrine, elle paraissait comme oppressée: tout-à-coup le sang jaillit du nez, et après cette hémorragie la malade reprit la parole; peu de jours après elle était convalescente.

Extérieur.

ETATS-UNIS.

On écrit de Washington, le 25 avril:

Le comité des affaires étrangères de la Chambre des Représentans vient d'adopter les résolutions suivantes, concernant le commerce entre les Etats-Unis et les colonies britanniques de l'Amérique du Nord et des Indes-Occidentales :

I. La politique et le désir des Etats-Unis est d'observer le réglement des rapports commerciaux entre les Etats-Unis et d'autres pays, d'après des principes d'équité et de réciprocité avantageux aux deux parties.

II. Les arrangemens existant qui règlent le commerce entre les Etats-Unis et les colonies britanniques des Indes Occidentales et du continent américain sont contraires à l'équité et à la justice et compromettent les intérêts des Etats-Unis.

III. Aussi long-temps que la Grande-Bretagne continuera d'appliquer aux navires et productions des Etats-Unis dans les ports des colonies britanniques en Amérique, des réglemens particuliers de commerce autres que ceux qui règlent le commerce entre les Etats-Unis et les possessions britanniques en Europe, les Etats-Unis ont, de leur côté, le droit d'appliquer des réglemens de commerce spéciaux aux navires britanniques et à leurs cargaisons dans les ports des Etats-Unis.

IV. La Grande-Bretagne continuant à frapper de droits différentiels les productions des Etats-Unis importées dans les colonies britanniques d'Amérique sur des navires des Etats-Unis, les Etats-Unis ont, de leur côté, le droit de frapper de droits différentiels les produits des colonies britanniques de l'Amérique importées aux Etats-Unis sur des navires de la Grande-Bretagne ou de ses colonies.

V. La défense faite aux vaisseaux des Etats-Unis par la Grande-Bretagne de voyager indirectement entre les Etats-Unis, les colonies britanniques en Amérique et les possessions britanniques en Europe, ou entre les Etats-Unis et l'une et l'autre colonies britanniques en Amérique, justifierait une défense analogue, faite par les Etats-Unis aux vaisseaux de la Grande-Bretagne ou de ses colonies en Amérique.

VI. Si la Grande-Bretagne croit devoir adopter et suivre un système de prohibition et de restriction contre les Etats-Unis, il appartient aux Etats-Unis de protéger leurs citoyens, leur commerce et leur navigation par des droits et réglemens analogues, et de refuser d'accorder la liberté du commerce et de la navigation en échange d'un système de restrictions et de vexations.

VII. Mais avant d'avoir recours à des mesures législatives ayant un caractère restrictif comme moyen efficace de protéger et de garantir les droits des Etats-Unis dans notre commerce avec les colonies britanniques, il convient que le comité national ait recours à des négociations amicales avec la Grande-Bretagne. En conséquence, le comité soumet la résolution suivante à l'approbation de la Chambre des représentans:

Le président des Etats-Unis est invité à entamer des négociations avec le gouvernement britannique pour conclure un traité de commerce permanent, équitable et juste entre les Etats-Unis et les colonies britanniques en Amérique.

— Le *New-York-Herald* du 30 avril contient les détails suivans sur le mouvement révolutionnaire qui a récemment éclaté dans Rhode-Island:

« Jamais Rhode-Island n'a eu une constitution écrite. Sa charte coloniale lui a été accordée par le roi Charles II. Aux termes de cette charte, le droit de choisir les fonctionnaires publics appartient exclusivement aux francs-tenanciers et aux fils aînés des francs-tenanciers. Depuis que le suffrage universel est devenu une affaire à la mode, le peuple, excité par de fougueux démagogues, a sollicité à diverses reprises une nouvelle constitution. Le parti démocratique avait demandé la convocation d'une convention pour opérer des changemens dans la Loi Fondamentale, mais la législature refusa de prendre en considération les vœux manifestés par le peuple. Toutefois, l'année dernière, MM. Pearce, Dorr et autres, ennuyés des lenteurs du corps législatif, imaginèrent de convoquer de leur propre autorité une convention. Des *Meetings* se réunirent et nommèrent des délégués. Les délégués, réunis en assemblée générale délibérèrent et votèrent une constitution nouvelle.

» Cette constitution fut soumise à l'approbation du peuple, puis elle fut proclamée loi de l'état. De son côté, la législature vota une nouvelle constitution dans les formes légales. Par cette constitution, la législature étendit le suffrage électoral en le conférant à certaines classes de citoyens, et remédia à certains abus qu'on lui avait signalés. Cette constitution fut soumise à l'approbation du peuple et rejetée à une majorité de 600 voix seulement. Par conséquent, les lois existantes restèrent en vigueur. Mais le parti de Pearce, Dorr et autres résolurent de procéder à la mise à exécution de la constitution, en employant au besoin la force pour atteindre son but. La législature vota immédiatement une loi sévère pour étouffer dans son germe tout mouvement révolutionnaire. La promulgation de cette loi occasiona une grande fermentation des esprits. Le parti de la nouvelle constitution déclara que, si un de ses membres était arrêté et incarcéré, il forcerait les portes de la prison, et qu'il défendrait à tous risques la vie et les propriétés de ses candidats.

» Dans la ville de la Providence, le candidat présenté pour remplir les fonctions de Shérif, annonça hautement qu'il accepterait s'il était nommé. Il commettait ainsi un délit puni de l'amende et de l'emprisonnement, mais aucun magistrat n'osa l'arrêter.

» Une lettre de la ville de la Providence, en date du 28 avril, contient ce qui suit :

» Dans les premiers jours de la semaine prochaine, deux gouvernemens rivaux seront organisés dans notre ville. Nous aurons alors deux gouverneurs, deux lieutenans-gouverneurs, deux secrétaires d'état, deux avocats généraux et deux corps législatifs. Chaque gouvernement s'efforcera d'écraser l'autre en le traitant comme rebelle. La plus grande agitation règne ici. On voit des groupes d'hommes qui discutent vivement. On n'entend parler que de loi constitutionnelle, du président Tyler, de haute trahison, de tyrannie, etc. Le peuple, dit-on, est souverain. Nos pères ont combattu pour la liberté, etc., etc.

» Des compagnies de volontaires font des patrouilles pendant la nuit. Le gouverneur a convoqué le corps législatif en session extraordinaire. Le parti du suffrage ayant Dorr à sa tête, S. Brown au centre et un cordonnier nommé Parmenter à sa queue, a juré qu'il organiserait son gouvernement, et que dans le cas d'une résistance, il mettrait le feu à la ville. »

TURQUIE.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie la lettre suivante, en date de Constantinople, le 4 mai :

« Depuis quelques jours, on a répandu le bruit que la Porte avait reçu de St.-Pétersbourg une Note dans laquelle on l'invitait de la manière la plus sérieuse à se conformer à la volonté des cinq puissances au sujet de l'administration du Liban, et on ajoutait que le cabinet russe avait laissé percer quelques menaces pour le cas où le gouvernement ottoman n'aurait pas égard à cette invitation. La Porte n'a pas reçu de Note semblable. Mais M. de Titoff a reçu de St.-Pétersbourg des instructions relatives à la question de la Syrie, avec ordre d'en communiquer le contenu à la Porte. L'ambassadeur russe est seulement chargé de donner à la Porte le conseil amical de céder dans cette question; la Note exprime, en outre, l'espoir, uniquement dans l'intérêt de la Porte, que, de cette façon, l'affaire tout entière se terminera heureusement. Le langage de l'ambassadeur a été très-calme et fort courtois, et exempt de toute espèce de menace, de sorte que sa communication a été très-bien accueillie.

» Peu de temps avant l'arrivée de ces instructions, la Porte a fait à l'ambassade russe une réclamation très-énergique, parceque M. de Titoff avait accordé la protection de la Russie à des rajas. Une trentaine d'Arméniens, qui avaient des difficultés avec la Porte, s'étaient adressés à plusieurs ambassades pour demander leur protection; n'ayant pu l'obtenir, ils s'adressèrent à la légation russe qui leur délivra des passeports pour Odessa, où ils se rendirent, et d'où ils revinrent au bout de quelque temps comme sujets russes et réitérèrent leurs réclamations sous la protection de la Russie. La Porte protesta contre cette conduite et déclara qu'elle continuerait à regarder et à traiter ces individus comme des rajas. Il est probable que la Russie cèdera et invitera ces Arméniens à résider dorénavant à Odessa.

» La veille des Pâques grecques il s'éleva entre quelque sujets Grecs et les Cavasses (gendarmes) turcs une collision dans laquelle un Grec blessa mortellement un cavasse d'un coup de stylet. Les autorités turques et la légation grecque avaient défendu auparavant qu'on tirât ce soir-là des coups de pistolet suivant l'usage des années antérieures. Malgré cette défense, les Grecs firent plusieurs décharges de pistolets; les cavasses voulurent s'y opposer, et de là cette collision. On a arrêté plus de 50 Grecs. Comme on craignait par suite des désordres, pour les jours suivans, on plaça, pendant les fêtes de Pâques, de nombreux piquets d'infanterie et de cavalerie dans toutes les rues de Péra et de Galata. Les trois journées se passèrent sans le moindre désordre.

» L'envoyé Belge, M. le baron de Behr, et l'internonce autrichien, M. le baron de Stürmer, sont partis aujourd'hui pour Salonique. Dans quelques jours, ils seront de retour à Constantinople de ce petit voyage de plaisir. »

AUTRICHE.

Une lettre de Vienne, à la date du 17 mai, mande ce qui suit :

« On a lu ici avec beaucoup d'attention les discours adressés à S. M. le roi des Français à l'occasion de sa fête, et les réponses de S. M. à ces discours. On y remarque que chaque année le langage de ce prince sage devient plus décisif [illegible] rapport à la paix extérieure qu'à la situation intérieure de la France, et l'on en déduit la consolante espérance que [illegible] gagne toujours plus de terrain, quoiqu'étant si près d'[illegible] en fureur, et qu'enfin la force de caractère de ce monarque [illegible] le démon de la destruction. Cette espérance s'est [illegible] tée même à la Bourse, et l'on ne peut plus mettre en doute si les fêtes de juillet se passent aussi tranquillement, les [illegible] listes même les plus timides n'emploient de nouveau leurs [illegible] aux spéculations, après les avoir retenus depuis deux ans [illegible] crainte que leur avait inspirée la crise en Orient. Depuis [illegible] fatale époque, nos riches capitalistes ont montré peu de confiance pour les effets de Bourse et des millions ont été retirés du commerce de la Bourse. »

SUÈDE ET NORVÈGE.

On écrit de Christiana, le 10 mai :

« Le roi a consenti dernièrement à ce que le *Storthing* [illegible] assemblé jusqu'à la fin de juillet; c'est le double du temps [illegible] par la constitution. Sans doute la session durera plus long[illegible] encore.

» On ne parle plus de l'arrivée du roi, de sorte qu'à en [illegible] par les ajournemens, les décisions contradictoires, il a ren[illegible] à ce voyage. Le roi serait malade, et beaucoup craignent [illegible] jamais le revoir.

» Le commerce et en stagnation. »

SUISSE.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

« Berne, le 20 mai 18[illegible]

» Nous attendons ici de jour en jour une Note de la P[illegible] qui ne peut manquer d'avoir été rédigée dans le même sens [illegible] les communications qui nous sont déjà parvenues de la part des trois autres grandes puissances co-garantes du pacte fédéral [illegible] contient sans doute une injonction en termes pressans et pé[illegible] toires adressée à la Suisse de rentrer dans le pacte, en se [illegible] de mettre à exécution l'arrêté de la Diète pour le rétablissement de tout ou partie des monastères de l'Argovie. La France [illegible] avoir fait adresser à divers reprises au *Vorort* des exhortations verbales, ayant la même tendance; mais on est habitué dans ce pays-ci à ne tenir aucun compte des démarches du gouvernement français, dans la fausse persuasion où nos meneurs s'[illegible] nent à demeurer depuis onze à douze ans, que ce gouvernement n'a point d'avenir, et que la majorité du peuple français fait des vœux pour le renversement de l'ordre établi en Europe. [illegible] cependant pas douteux que la France ne se tint prête à [illegible] notre égard d'une manière quelconque, si jamais les autres [illegible] sances se croyaient appelées à opérer chez nous une intervention matérielle, et il nous importe plus qu'on ne pense de nous [illegible] tenir avec elle dans de bons rapports, si nous désirons [illegible] comme médiatrice à l'heure du danger.

» Le gouvernement de Lucerne a adressé aux cantons une [illegible] culaire, par laquelle il proteste contre la non-exécution de l'ar[illegible] rêté de la Diète au sujet des affaires d'Argovie, et adjure la Suisse entière de ne pas sanctionner une odieuse iniquité [illegible] tend à briser le lien fédéral. Le gouvernement argovien a ré[illegible] pondu à cette Note, en faisant activer la vente des propriétés des couvens. Cependant l'exaspération est au comble dans le Fr[illegible] amt (Argovie catholique) : elle a déjà été plusieurs fois sur le point d'éclater par une insurrection générale, mais les [illegible] influens de cette contrée ont réussi jusqu'à présent à ré[illegible] cette effervescence qui, dans les circonstances actuelles, ne [illegible] rait aboutir qu'à empirer la position déjà si désastreuse des [illegible] tans. Il n'y a rien à faire d'utile dans ce genre jusqu'à ce que la Diète prochaine ait consacré un deni de justice en reculant [illegible] vant sa résolution de l'été dernier. Alors on peut compter [illegible] Freyenamt trouvera aide et appui de la part de ses co-reli[illegible] naires.

» Un camp fédéral d'exercice d'environ 4000 hommes de [illegible] ces de divers cantons sera formé près de la ville de Thoune [illegible] le courant de l'été prochain. Selon la tournure que pren[illegible] d'ici là les événemens, il peut être à craindre que cette ré[illegible] ne devienne l'occasion de collisions funestes.

» On voit reparaître dans plusieurs cantons, sous un [illegible] peu sévère, bon nombre de ces aventuriers politiques mi[illegible] de l'Europe, dont la présence et les menées avaient déjà [illegible] demment compromis la Suisse, et qui en font obstinément le foyer de leurs machinations. Il se trouve parmi eux des [illegible] mands, des Italiens du nord, des Français et d'autres in[illegible] d'origine et d'existence équivoques, affiliés à la Jeune Eu[illegible] Oiseaux de sinistre augure, leur venue précède et annonce [illegible] jours quelque orage.

» La révision de la Constitution de Schwytz, sur laquelle [illegible] radicaux avaient fondé de grandes espérances, s'est opérée [illegible] occasionner la moindre secousse. Ce canton continuera de [illegible] cher au premier rang parmi les états conservateurs. Ses [illegible] extérieurs sont parfaitement calmes depuis la pacification [illegible] 1838, et la lutte entre les *Hornmanner* et les *Klauenmanner* [illegible] plus qu'un importun souvenir qui s'efface chaque jour.

» Il règne toujours la plus grande fermentation à Genève [illegible] nouveau projet de Constitution, qui est une misérable [illegible] tion entre les deux partis, n'est de nature à satisfaire ni l'[illegible] l'autre. Les radicaux conservent une attitude menaçante [illegible] fois les amis de l'ordre ont repris courage, et ont organisé [illegible] tuellement des moyens de résistance à l'aide desquels on [illegible] qu'à ce moment imposé aux factieux. On sent maintenant [illegible] trop tard, à Genève, que tous les désordres auraient été [illegible] nus à temps par une attitude énergique de l'autorité [illegible] tance cordiale des bons citoyens. Il ne reste plus désormais [illegible] derniers d'autre espérance que d'atténuer, autant qu'il [illegible] pendre d'eux, les résultats de l'ignominieuse révolution [illegible] novembre, et d'empêcher leur pays de tomber sous la [illegible] tion des prolétaires et des hommes éhontés qui gouvernent [illegible] ameutent une populace docile. Les anciens génevois, [illegible] testans, témoignent de vives inquiétudes pour l'avenir [illegible] religion, parce que les catholiques du nouveau territoire [illegible] alliance avec les révolutionnaires, dans l'espoir d'[illegible] prématie à leur culte.

» Tout projet de chemins de fer, comme toute autre [illegible] d'utilité générale, est indéfiniment ajourné en Suisse [illegible] sécurité et de confiance réciproque, et parce que la [illegible] spéculative, celle qui se nourrit d'illusions et de [illegible] absorbe partout l'attention publique. Les populations [illegible]

[illegible] peu l'intelligence de leurs vrais intérêts, sur lesquels nos [illegible]gogues n'ont garde de diriger leurs pensées. »

ESPAGNE.

Le banquet du régent d'Espagne, annoncé précédemment [par les] journaux espagnols, a eu lieu le 15. Il a été somptueux. [Le r]égent était placé entre S. A. R. l'Infante, épouse de l'Infant [don] Francisco et S. A. R. la fille de l'Infante. Le ministre de la [Franc]e avait pris place à côté de l'Infante, et le président de la [Cha]mbre des Députés à côté de la jeune princesse. La duchesse [de] la Victoire était placée vis-à-vis du régent, ayant à sa droite [l'Inf]ant don Francisco de Paule, et à sa gauche le comte Almo[do]r, président du Sénat. Il n'a été porté aucun toast particu[lier]; mais le régent, après avoir salué d'une manière toute [part]iculière l'Infant don Francisco de Paule, M. Aston et M. Olo[zaga], qui avait près de lui le duc de Glucksberg, a salué tous [les au]tres convives.

Au moment où M. le duc de Glucksberg, à la fin de la soi[rée], se disposait à quitter les salons, le régent s'est approché de [lui] et lui a dit avec beaucoup d'affabilité qu'il est charmé de le [voir d]ans son hôtel, et l'a invité à toutes les soirées, qu'il donne, [à part]ir du 22, dans son palais de *Buena-Vista*.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 23 mai :

— Il paraît que le parti légitimiste est loin d'être d'accord sur [la q]uestion des élections. Les plus rigoristes persistent à soutenir [qu']ils ne doivent pas se présenter devant les électeurs. Le journal [la] *France*, qui suit cette ligne, se prononce même assez verte[ment] contre l'intention de M. de Villèle de se mettre sur les rangs [pour] la députation.

— M. de Châteaubriand a été assez sérieusement indisposé [depu]is quelque temps, mais il est maintenant tout-à-fait rétabli.

— Des instructions ont été envoyées hier à notre ambassadeur [à la] Haye au sujet des difficultés survenues entre la Hollande et [le c]abinet de Naples dans l'affaire de la Banque de Tavolière.

— On dit qu'il a été question au conseil des ministres de sup[prim]er cette année les réjouissances publiques pour les fêtes de [Ju]illet, mais que l'on s'est décidé à les maintenir encore pour [cett]e année.

Un très grand nombre de personnes se sont portées, ce matin [à] 6 heures au cimetière Mont-Parnasse. Des détachemens de la [tro]upe de ligne et de la garde municipale en gardaient les is[su]es. On n'y a admis que les personnes munies de billets de la [Pr]éfecture de police. Un catafalque découvert avait été dressé à [l'en]trée du cimetière à gauche; 25 bières y étaient déposées. En [fac]e du catafalque était la fosse destinée à ces tristes victimes du [ch]emin de fer. Les spectateurs admis dans l'enceinte étaient [pla]cés sur deux rangs. Dès sept heures il y avait près des cercueils [une] jeune femme, agenouillée ayant à ses côtés deux jeunes en[fan]s; c'était la sœur d'une des victimes, le sieur Kaeser, ébé[ni]ste demeurant rue Cherche Midi n° 43, et les deux enfans de [cet] ouvrier. Son attitude et ses sanglots affectaient péniblement [tou]te l'assistance.

Peu de temps avant l'arrivée du clergé, a eu lieu une scène [dé]chirante. Le père du jeune Bouchard, élève de l'école des [Be]aux-Arts reconnu à la morgue, est arrivé, accompagné de sa [jeu]ne fille. Ils se sont jetés sur la bière et c'est avec peine [qu]e l'infortuné père en a été éloigné par M. le commissaire de [pol]ice du quartier du Luxembourg.

Nous avons raconté toutes les circonstances de la mort de cet [inf]ortuné jeune homme. L'école des Beaux-Arts y avait envoyé [un]e députation. Nous avons remarqué parmi les spectateurs, [M.] Boulay (de la Meurthe), protecteur de ce jeune homme, ainsi [qu]e MM. les curés de Meudon et de Sèvres. Ces vénérables pas[teu]rs avaient administré aux victimes expirantes les secours de la [rel]igion. Ils ont aussi voulu bénir leur tombe.

A 8 heures précises le nombreux clergé de St.-Sulpice ayant [à s]a tête M. l'abbé Colin, curé de cette paroisse, est arrivé pro[ce]ssionnellement auprès du catafalque.

On se ferait difficilement une idée de l'impression doulou[reu]se produite par ces chants funèbres mêlés aux pleurs des [as]sistans. La douleur se peignait sur tous les visages. M. le curé [de] St.-Sulpice a saisi cette occasion pour adresser à l'assemblée [un]e allocution touchante. Après l'absoute, le clergé s'est retiré [en] chantant le *Libera*. On a immédiatement placé les 25 bières [dan]s la fosse qui leur était destinée. 21 tronçons n'avaient point [été] reconnus.

Par décision du 22 avril, M. le maréchal duc de Dalma[tie], ministre de la guerre, président du conseil, a institué, à [Par]is, une commission chargée de la rédaction d'une grammaire [et d']un dictionnaire de la langue berbère ou kabaïle. Cette com[mi]ssion est composée comme il suit :

[M.] Amédée Jaubert, pair de France, membre de l'Institut, [pré]sident;

[M.] Delaporte, ancien consul du gouvernement du roi à Mo[ga]dor;

M. Eugène de Nully, secrétaire interprète attaché au minis[tè]re de la guerre (division des affaires d'Algérie);

M. Charles Brosselard, secrétaire du commissariat civil de [Bli]dah (Algérie);

[M.] Sidi-Ahmed-ben-el-Hadj-Ali, Iman de la Mosquée de [Bou]gie.

— Le *Moniteur* publie à ce sujet l'article que voici :

« De toutes les études auxquelles peuvent donner lieu les [pos]sessions que, depuis 1830, notre glorieuse armée d'Afrique a [suc]cessivement conquises à la France, l'une des plus intéres[sant]es sans doute, est celle qui a pour objet les différens [idiomes] parlés en Algérie. On suppose généralement que ces di[vers] langages ne sont tous que des variétés plus ou moins alté[rées], plus ou moins défigurées de l'ancien arabe : c'est là une [erre]ur très-grave. Politiquement, elle pourrait avoir les consé[que]nces les plus fâcheuses, en amenant à méconnaître l'impor[tan]ce relative des divers groupes de populations qui se parta[gen]t le territoire algérien, et les conditions particulières de [leur] existence. Plus la France a fait de progrès en Afrique, plus [s'est] révélée la distinction profonde qui sépare les tribus pure[ment] arabes et les populations kabaïles. Ces dernières ont leur [nation]alité propre, leurs origines à part, d'où ont dérivé, dans [le te]mps et dans l'espace, des haines, des antipathies, ou des [allian]ces, qu'il importe de connaître. Les recherches des voya[geurs] et des savans ont aujourd'hui établi que la plupart de ces peuplades, épanchées dans les montagnes du littoral, depuis les oasis voisines de l'Égypte jusqu'à l'Atlantique, sous les noms divers de Kabaïles, de Berbers, de Cheleuh, d'Amazigh, parlent divers dialectes ou patois, ne différent que par des nuances presque insensibles. Ces dialectes, ainsi que les races qui les parlent, ne sont que des rameaux diversement détachés d'un même tronc. Communs entr'eux, ils s'éloignent de l'arabe sous le rapport du génie même de la langue, et sous celui du vocabulaire. Les racines arabes y sont en petit nombre, et généralement soumises à des inflexions nouvelles. Les rapports signalés avec l'hébreu, avec le kobthe, semblent peu réels ou très-minimes. Il paraît donc nécessaire d'admettre, jusqu'à ce que des recherches plus approfondies aient eu lieu, que le berber ou le kabaïle est une langue *autigenerie*, née probablement sur le sol même d'Afrique, aux époques historiques les plus reculées où il nous soit permis de pénétrer.

» Quelles influences ont été exercées tour-à-tour, et à des époques diverses, sur la langue primitive par la langue des dominateurs successifs de l'Afrique-Septentrionale, Phéniciens, Carthaginois, Wandales, Arabes ou Turcs? quelle place a tenue, aux diverses époques, l'idiome des Aborigènes près de l'idiome des vainqueurs, depuis les *Pæni bilingues* jusqu'aux conquérans turcs expulsés par la conquête française? quels sont les liens plus ou moins intimes, plus ou moins étroits qui rattachent les uns aux autres, et aux anciennes langues de l'Afrique, le phénicien ou punique et [illegible], les idiomes plus modernes, langues ou dialectes, le berber, le chaouïa, le cheleuh, le [illegible]? Ce sont là des questions qui, aujourd'hui encore, attendent une solution. La connaissance pleine et entière de la langue des Kabaïles, telle que l'ont faite toutes les circonstances de leur histoire, peut seule mettre l'érudition en mesure de les aborder, et, s'il est possible, de les résoudre.

» Ainsi, l'étude du berber est de la plus haute importance pour les investigations de l'érudition moderne; elle touche de plus (on l'a dit déjà), aux intérêts les plus vifs de la politique française dans le nord de l'Afrique. Les points de contact de la puissance française avec les peuplades kabaïles, peu nombreux d'abord et peu importans, se sont singulièrement multipliés dans les derniers temps. Sur un tiers peut-être du sol que nous occupons, nous allons nous trouver en relation directe avec les hommes qui parlent cette langue berbère, si importante pour nous, et si inconnue jusqu'à ce jour. A Bougie, à Djidjeli, à Bône, à Stora, les montagnes environnantes sont exclusivement habitées par des populations kabaïles. Plus d'une fois, ainsi qu'on l'a déjà éprouvé, les intermédiaires arabes manqueront. Peu de temps avant la dernière rupture avec Abd el-Kader, et la grande irruption des Arabes dans la Mitidja, à la fin de 1839, l'ancien Emir allait chercher des auxiliaires jusque chez les Kabaïles de Bougie. Ne devons-nous pas, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, chercher à combattre et à annuler, à l'avenir, toutes les influences hostiles, à la souveraineté française?

» Pénétrée de ces considérations, l'administration française s'occupait, depuis quelques temps, de faire rassembler des matériaux qui, mis en œuvre par des mains habiles, pussent créer chez nous l'étude de la langue berbère. Un idiome pour lequel il n'existait ni grammaire, ni dictionnaire, ni textes connus et publiés, présentait sans doute de graves difficultés, que les travaux de la commission lèveront prochainement. Tous les élémens d'une *grammaire* et d'un *dictionnaire* kabaïles, réunis, pour la plupart, par M. Delaporte, ancien consul de France à Mogador, et par M. Charles Brosselard, secrétaire du commissariat civil de Blidah, qui, dans le cours de 1840, exerçait les mêmes fonctions à Bougie, seront mis à la disposition de la commission. M. Amédée Jaubert, qui doit la présider, a, depuis long-temps, pris sa place dans le monde savant par d'importans ouvrages sur l'histoire, les langues et la littérature de l'Orient. Sa traduction récente de la géographie d'*Edrisi* est venue ajouter un nouveau titre à tous ceux qu'il possédait déjà : il ne peut qu'imprimer une excellente direction aux travaux de ses collaborateurs. M. Delaporte est un de nos orientalistes pratiques les plus distingués; ses longs services dans l'administration et les consulats, services qui datent de notre grande expédition d'Egypte, un séjour de plus de quarante années sur des points divers de l'Afrique, et, en dernier lieu, sa position de consul dans une des villes du Maroc, où les recherches sur la langue et la littérature berbères pouvaient, plus que partout ailleurs, être utiles et fructueuses, toutes ces considérations désignaient naturellement M. Delaporte en première ligne au choix du gouvernement. M. de Nully, qui a rendu, soit en France, soit en Afrique, d'utiles services à l'administration, s'était depuis long-temps occupé de l'étude comparée de tous les matériaux existans sur les origines et la langue des populations berbères; à ce titre, sa coopération aux travaux de la commission ne saurait manquer d'être efficace. Enfin, M. Charles Brosselard a apporté dans de longues et pénibles études, accomplies sur les lieux mêmes, une grande intelligence et un dévouement à toute épreuve. Les résultats qu'il a obtenus ont d'autant plus d'intérêt que, placé au centre d'un pays habité par des tribus purement berbères, il a été assez heureux pour pouvoir s'aider dans l'exécution de la tâche importante et difficile qu'il s'était imposée, du concours de plusieurs Kabaïles instruits, et notamment du *thaleb* (*docteur*) Ahmed-ben-el-Hadj-Ali, Imam de la Mosquée de Bougie. Cet indigène vient d'être appelé à Paris par l'ordre de M le maréchal, ministre de la guerre, pour prendre part aux travaux de la commission. Celle-ci, à l'aide des communications nouvelles qu'elle a lieu d'espérer, des travaux et des renseignemens déjà exécutés ou recueillis précédemment par les voyageurs et les savans, ne tardera pas, sans doute, à donner à la science et à l'administration les nouveaux moyens de progrès que toutes deux attendent avec une égale impatience. »

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 23 mai :

— Les élections provinciales ont eu lieu hier dans la capitale. Les opérations commencées vers dix heures et demie étaient terminées à trois heures. Des 2146 électeurs inscrits, 985 seulement se sont présentés pour prendre part au scrutin. C'est là le résultat le plus frappant de cette élection; plus de la moitié du corps électoral s'en est abstenu! Les dix conseillers sortans ont été réélus au premier tour de scrutin.

Le parti libéral considère et proclame ce résultat comme un triomphe. Voici l'article publié à ce sujet par l'*Observateur* :

« La cause constitutionnelle triomphe dans la capitale. Le succès des libéraux est complet. Leurs candidats l'emportent à une immense majorité. Il ne tenait qu'à l'opinion cléricale de s'épargner un échec humiliant. Les dix conseillers sortans s'étaient acquittés honorablement de leur mandat : elle pouvait consentir à leur réélection, sans compromettre sa dignité. Elle ne l'a pas voulu. Se flattant du chimérique espoir d'un succès impossible, elle est venue jeter le gant aux libéraux. Elle a voulu un combat. Le combat a eu lieu. Elle en est sortie, vaincue et couverte de confusion.

» Nos adversaires comptaient beaucoup sur l'effet de la dissémination des bureaux électoraux qui, au lieu d'être concentrés comme auparavant à l'Hôtel-de-Ville, avaient été répartis dans les différens quartiers de la capitale. L'influence de ce fractionnement a été à-peu-près nulle. Il a sans doute occasioné de la gêne, rendu plus difficiles les communications, d'ailleurs si légitimes et si utiles, entre les électeurs des différens quartiers, mais il n'a pas faussé le résultat général des élections.

» Les candidats de l'opinion cléricale n'ont obtenu qu'un nombre de suffrages extrêmement faible; jamais la défaite de ce parti ne fut plus décisive à *Bruxelles*. C'est le plus beau succès que les libéraux aient remporté. Les fautes et les imprudences de nos adversaires ont singulièrement affaibli leur crédit. Ils leur faut des réactions : eh bien! en voilà une à laquelle ils ne s'attendaient pas et qui surpasse notre propre attente. L'échec qu'ils viennent d'éprouver est le contre-coup de la réforme communale.

» Les électeurs libéraux de Bruxelles ont bien mérité du pays; ils viennent d'acquérir un nouveau titre à sa reconnaissance. Leur vote d'hier matin est une imposante manifestation de la pensée publique; c'est une désapprobation solennelle des actes et des doctrines du parti contre-révolutionnaire. La leçon que reçoit ce parti, est sévère : en profitera-t-il? Nous n'osons l'espérer. Au reste, qu'il achève de se perdre; les électeurs sauront bien empêcher qu'il ne perde la Belgique avec lui. »

Le parti dont le *Journal de Bruxelles* est l'organe ne se croit pas battu. Ce journal fait remarquer qu'il y a beaucoup d'exagération dans la portée que donne l'*Observateur* au résultat des élections. Plus de la moitié des électeurs n'a pas pris part au scrutin, et les conséquences que l'on tire d'un vote qui peut être considéré comme incomplet sont donc naturellement forcées.

« Si notre adversaire, dit le *Journal de Bruxelles*, jetait sur les choses un coup d'œil impartial, il reconnaîtrait que les électeurs ont en général fait preuve de peu de zèle, et que ce sont encore une fois les hommes modérés qui ont montré à Bruxelles le moins d'activité.

» Nous n'avons jamais nié que nos adversaires ne fussent très-habiles dans l'art d'émouvoir les esprits, de donner aux questions politiques des proportions gigantesques, et d'attirer ainsi aux comices les hommes qui partagent leur manière de voir. Ces petits talens, dont ils connaissent tout le prix, ils les ont exercés avec un nouveau succès dans la circonstance actuelle. Et cependant malgré les efforts auxquels ils se sont livrés, malgré les inquiétudes factices qu'ils ont tâché de semer dans l'esprit des électeurs, ils ne sont parvenus à réunir autour d'eux qu'une minorité relative. Aux yeux de quiconque envisage les événemens avec calme, ce fait confirme ce que nous disions hier, à savoir que le parti exclusif perd de son crédit. La désertion dont il est l'objet est d'ailleurs avouée par ses propres organes.

» Quant à l'opinion modérée, elle n'oppose pas toujours à ses adversaires une force calculée sur l'impétuosité de leurs efforts. Confiante dans ses principes, dans le bon sens du pays, qui ne se place d'ailleurs pas, dans les questions électorales, au point de vue de l'*Observateur*, elle s'abstient trop souvent de faire usage des armes constitutionnelles qui sont en son pouvoir. Cette disposition des esprits, nous sommes loin de l'approuver; mais il convient d'en tenir compte, lorsqu'il s'agit d'apprécier le résultat d'une élection où plus de la moitié des électeurs a fait défaut. »

VARIÉTÉS.

EXCURSION AUX ILES ÉOLIENNES.

LIPARI.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

L'île de Lipari, qui donne son nom à tout l'Archipel, a six lieues de tour, et renferme dix-huit mille habitans. Elle est le siége d'un évêché et la résidence d'un gouverneur.

Les événemens sont rares, comme on le comprend bien, dans la capitale des îles Éoliennes. Aussi raconte-t-on comme une chose arrivée hier, le coup de main que tenta sur elle le fameux pirate Hiriadan Barberousse; dans une seule descente et dans un seul coup de filet, il enleva toute la population, hommes, femmes et enfans, et emmena tout en esclavage; Charles-Quint, alors roi de Sicile, envoya une colonie d'Espagnols pour la repeupler; adjoignant à cette colonie des ingénieurs pour y bâtir une citadelle, et une garnison pour la défendre; les Lipariotes actuels sont donc les descendans de ces Espagnols; car, comme on le comprend bien, on ne vit jamais reparaître aucun de ceux que Barberousse avait enlevés.

Notre arrivée avait fait événement; à part les matelots anglais et français qui viennent y charger de la pierre ponce, il est bien rare qu'un étranger débarque à Lipari. Nous étions donc l'objet d'une curiosité générale : hommes, femmes et enfans sortaient sur leurs portes pour nous regarder passer, et ne rentraient que lorsque nous étions loin. Nous traversâmes ainsi la ville.

A l'extrémité de la grande rue, et au pied de la montagne de Campo-Bianco, se trouve une petite colline, que nous [illegible], afin de jouir du panorama de la ville toute entière; [illegible] depuis un instant, lorsque nous y fûmes accostés par un homme de trente-cinq à quarante ans, qui [illegible] nous suivait avec l'intention évidente [illegible]; c'était le gouverneur de la ville et de l'Archipel. [illegible] pompeux m'effraya d'abord; je voyageais sous un autre nom que le mien, et j'étais entré dans le royaume de Naples par contrebande; mais je fus bientôt rassuré par les formes toutes gracieuses de notre interlocuteur; il venait nous demander des nouvelles du reste du monde, avec lequel il était fort rarement en communication et nous inviter à dîner pour le lendemain; nous lui apprîmes tout ce que nous savions de plus nouveau sur la Sicile, sur Naples et sur la France, et nous acceptâmes son dîner.

De notre côté, nous lui demandâmes des renseignemens sur

Lipari. Ce qu'il y connaissait de plus nouveau, c'était son orgue éolien dont parle Aristote, et ses étuves dont parle Diodore de Sicile. Quant aux voyageurs qui avaient visité l'île avant nous, les derniers étaient Spallanzani et Dolomieu. Le brave homme, bien au contraire du roi Eole, dont il était le successeur, s'ennuyait à périr. Il passait sa vie sur la terrasse de sa maison, une lunette d'approche à la main. Il nous avait vu arriver, et n'avait perdu aucun détail de notre débarquement, puis aussitôt il s'était mis à notre piste. Un instant il nous avait perdus, grâce à notre entrée dans la maison de l'enfant mort et à notre pause au couvent des Franciscains; mais il nous avait rattrapés, et nous déclara qu'il ne nous lâchait plus. — La bonne fortune étant au moins la même pour nous que pour lui, nous nous mîmes à sa disposition, à part notre souper au couvent, pour jusqu'au lendemain cinq heures, à la condition cependant qu'il monterait, séance tenante, avec nous sur le Campo-Bianco; qu'il nous laisserait une heure pour dîner chez nos Franciscains, et qu'il nous accompagnerait le lendemain dans notre excursion à Vulcano. — Ces trois articles, qui formaient la base de notre traité, furent acceptés à l'instant même

La montagne était derrière nous; nous n'avions donc qu'à nous retourner et à nous mettre à l'œuvre. Elle était toute parsemée d'énormes rochers blanchâtres qui lui avaient fait donner son nom de Campo-Bianco. Comme je n'étais pas prévenu et que j'avais pris ces rochers au sérieux, je voulus m'appuyer à l'un d'eux qui était incliné sur la montée, mais ma surprise fut grande quand, cédant à l'ébranlement que je lui donnai, le rocher, après avoir un instant vacillé sur sa base, se mit à rouler du haut en bas de la montagne, directement sur Jadin, qui était resté en arrière; il n'y avait pas moyen de fuir: Jadin se crut écrasé, et par un mouvement machinal il étendit la main en avant. J'éprouvai un instant d'horrible angoisse, quand tout-à-coup, à mon grand étonnement, je vis cette masse énorme s'arrêter devant l'obstacle qui lui était opposé. Alors Jadin prit le rocher dans sa main, le souleva à la hauteur de l'œil, l'examina avec attention, puis le rejeta par dessus son épaule.

Le rocher était un bloc de pierre-ponce qui ne pesait pas dix kilogrammes; tous les autres rochers environnans étaient de même matière, et la montagne même sur laquelle nous marchions avec sa solidité apparente n'avait pas plus d'opacité réelle; détachée de sa base, le gouverneur nous assura qu'entre nous trois nous pourrions la transporter d'un bout à l'autre de l'île.

Cette explication m'ôta un peu de ma vénération pour les Titans, et je ne les réintégrerai dans mon estime première que lorsque je me serai assuré par moi-même qu'Ossa et Pélion ne sont point des montagnes de pierre-ponce.

Arrivés au sommet du Campo-Bianco, nous dominâmes tout l'archipel; mais autant la vue que nous avions autour de nous était magnifique, autant celle que nous avions au-dessous de nous était sombre et désolée: Lipari n'est qu'un amas de rocs et de scories; les maisons elles-mêmes, de la distance où nous les voyions, semblaient un amas de pierres mal rangées, et à peine sur la surface de toute l'île distinguait-on deux ou trois morceaux de verdure qui semblaient, pour me servir de l'expression de Sannazar, des fragmens du ciel tombés sur la terre. Je compris alors la tristesse et l'ennui de notre malheureux gouverneur qui, né à Naples, c'est-à-dire dans la plus belle ville du monde, était forcé, pour quinze cents francs par an d'habiter cet abominable séjour.

Nous nous étions laissés attarder à regarder le splendide panorama qui nous entourait; et le lugubre spectacle que nous dominions: six heures et demie sonnèrent; nous n'avions plus qu'une demi-heure devant nous pour ne pas faire attendre nos hôtes; nous descendîmes tout courant et, après avoir promis au gouverneur d'aller prendre le café chez lui, nous nous acheminâmes vers le couvent, où nous arrivâmes comme la cloche sonnait.

Heureusement, de peur de nous faire quelque mauvaise affaire avec les Lipariotes, nous avions mis par précaution Mylord en laisse; car en entrant dans le réfectoire, nous trouvâmes un troupeau de quinze ou vingt chats. Je laisse à juger au lecteur de l'extermination féline qui aurait eu lieu, si Mylord s'était trouvé libre.

Toute la communauté consistait en une douzaine de moines, ils étaient assis devant une table à trois compartimens dont deux en retour comme les ailes d'un château. Le supérieur, sans aucune distinction apparente, était assis au centre de la table qui faisait face à la porte. Nos deux couverts étaient placés vis-à-vis de lui.

Quoique ce fût un mardi, la communauté faisait maigre, ne mangeant que des légumes et du poisson. On nous servit à part un morceau de bœuf bouilli et des espèces de tourterelles rôties, dont j'avais vu un certain nombre dans l'île.

Au dessert, et comme les moines, après avoir dit les grâces, se levaient pour se retirer, le supérieur leur fit signe de se rasseoir, et l'on apporta une bouteille de Malvoisie de Lipari. C'était bien le plus admirable vin que j'eusse jamais bu de ma vie. Il se récoltait et se fabriquait au couvent même.

Le souper achevé, nous prîmes congé du supérieur, en lui demandant jusqu'à quelle heure nous pouvions rentrer: le couvent, qui se ferme ordinairement à neuf heures, resterait pour nous ouvert toute la nuit.

Nous nous rendîmes chez le gouverneur; il habitait une maison décorée du nom de château, et qui, en effet, comparée à toutes les autres, méritait incontestablement ce titre. Il nous attendait avec impatience et nous présenta à sa femme. Toute sa postérité se composait d'un bambin de cinq à six ans.

A peine fûmes-nous assis sur une charmante terrasse toute garnie de fleurs, et qui dominait la mer, qu'on nous apporta du café et des cigares. Le café était fait à la manière orientale, c'est-à-dire pilé sans être rôti, et bouilli au lieu d'être passé. Les tasses elles-mêmes étaient toutes petites et pareilles aux tasses turques. Aussi l'habitude est-elle de les vider cinq ou six fois, ce qui est sans inconvénient aucun, attendu la légèreté de la liqueur. J'aimais beaucoup cette manière de préparer le café, et je fis fête à celui de notre hôte; il n'en fut pas ainsi des cigares, qu'à leur tournure et à leur couleur je soupçonnai indigènes. Jadin, moins difficile qui moi, fuma pour nous deux.

C'était au reste quelque chose de délicieux que cette mer vaste et tranquille toute parsemée d'îles, et enfermée dans l'horizon vaporeux que dessinaient les côtes de Sicile et les montagnes de la Calabre. Grâce à la dégradation du soleil, qui s'abaissait derrière le Campo-Bianco, la terre, par un jeu de lumière plein de chaleur et d'harmonie, changea cinq ou six fois de teinte, et finit enfin par s'effacer dans la vapeur. Alors cette délicieuse brise de la Grèce, qui arrive chaque soir avec l'obscurité, vint nous caresser le visage, et je commençai à trouver notre gouverneur un peu moins malheureux. J'essayai en conséquence de le consoler en lui détaillant, les uns après les autres, toutes les délices de sa résidence, mais il me répondit en soupirant qu'il y avait quinze ans qu'il en jouissait. Depuis quinze ans, le même soir, à la même heure, il avait le même spectacle, et le même vent lui venait rafraîchir le visage, ce qui ne laissait pas à la longue que d'être quelque peu monotone, si fort amateur que l'on soit de la belle nature. Je ne pus m'empêcher d'avouer qu'il y avait bien quelque justesse au fond de ce raisonnement.

Nous restâmes sur la terrasse jusqu'à dix heures du soir. En rentrant, nous trouvâmes une salle de billard illuminée, et il nous fallut faire notre partie; après la partie, la maîtresse de la maison nous invita à passer dans la salle à manger où nous attendait une collation, composée de gâteaux et de fruits; tout cela était présenté avec une grâce si parfaite que nous résolûmes de nous laisser faire jusqu'au bout.

A minuit cependant, le gouverneur pensant que nous avions besoin de repos, nous laissa libres. Il y avait dix ans qu'il ne s'était couché à pareille heure, et il n'avait jamais, nous assura-t-il, passé une soirée si agréable.

Je renvoyai tous les honneurs du compliment à Jadin qui, enchanté de trouver une occasion de parler français, avait été flamboyant d'esprit.

Le lendemain, à six heures du matin, le gouverneur ouvrit la porte de ma chambre; il était désolé: une affaire inattendue le retenait impitoyablement dans le siége de son gouvernement et il ne pouvait nous accompagner à Vulcano. En échange, il mettait sa barque et ses quatre rameurs à notre disposition; de plus, il nous apportait une lettre pour les fils du général Nunziante, qui exploitent les mines de soufre de Vulcano; l'île tout entière est affermée à leur père.

Nous acceptâmes la barque et la lettre, nous nous engageâmes à être de retour à quatre heures, et après avoir pris une légère collation que le frère cuisinier avait eu le soin de nous tenir prête, nous descendîmes vers le port, accompagnés de notre gouverneur et entourés comme on le comprend bien du respect et de la vénération de tous les Lipariotes.

Vulcano.

Un détroit, large de trois milles à peine, sépare Lipari de Vulcano. Nous fîmes ce trajet, grâce à l'habileté de nos rameurs, en moins de quarante minutes.

Vulcano, la Vulcanie antique, est l'île dont Virgile fait la succursale de l'Etna et l'Atelier de Vulcain (1). Au reste, elle est tout à fait digne de cet honneur, car bien qu'il soit évident que depuis dix-neuf siècles elle ait perdu un peu de sa chaleur, il a succédé une fort belle fumée au feu qui sans doute s'en échappait à cette époque. Vulcano, pareil au dernier débris d'un monde brûlé, s'éteint tout doucement au milieu de la mer, qui siffle, frémit et bouillonne tout autour de lui. Il est impossible, même à la peinture, de donner une idée de cette terre convulsionnée, ardente et presque en fusion. Nous ne savions pas, à l'aspect de cette étrange apparition, si notre voyage n'était pas un rêve, et si ce sol fantastique n'allait pas s'évanouir devant nous au moment où nous croirions y mettre le pied.

Heureusement nous étions bien éveillés, et nous abordâmes enfin sur cette terre, si étrange qu'elle fût.

Notre premier soin, en sautant sur le rivage, fut de nous informer auprès de deux ou trois hommes qui étaient accourus à notre rencontre, où nous trouverions les fils du général Nunziante. Non seulement on nous montra à l'instant même la maison qu'ils habitaient, et qui au reste est la seule de l'île, mais encore un des hommes à qui nous nous étions adressés courut devant nous pour prévenir les deux frères de notre arrivée.

Un seul était là pour le moment, c'était l'aîné. Nous vîmes venir à notre rencontre un beau jeune homme de vingt-deux à vingt-quatre ans, qui, avant même que je ne lui eusse dit mon vrai nom, commença par nous recevoir avec une charmante affabilité. Il achevait de déjeûner, et nous offrit de nous mettre à table avec lui. Malheureusement nous venions précautionnellement d'en faire autant il y avait une heure; je dis malheureusement, attendu que la table était ornée d'une magnifique langouste, qui faisait envie à voir, surtout à des gens qui n'en avaient pas mangé depuis qu'ils avaient quitté Paris; aussi ne pus-je m'empêcher de m'informer auprès de lui dans quelle partie de l'Archipel on trouvait cet estimable crustacée; il nous répondit que c'était aux environs de Panaria, et que si nous avions quelque désir d'en manger nous n'avions qu'à prévenir notre capitaine d'en faire provision en passant devant cette île.

J'inscrivis cet important renseignement sur mon album.

Comme notre hôte se levait de table, le frère cadet arriva; c'était un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans; son aîné nous le présenta aussitôt, et il nous renouvela le compliment de bienvenue que nous avions déjà reçu: tous deux vivaient ensemble, seuls et isolés, au milieu de cette terrible population, car nous apprîmes alors ce que nous avions ignoré jusque-là, c'est qu'à l'exception des deux frères, l'île n'était habitée que par des forçats.

Nos hôtes voulurent nous faire, en personne, les honneurs de leur domaine; le nouveau venu se hâta donc, moyennant deux œufs frais et les restes de la langouste, de se mettre à notre niveau après quoi les deux jeunes gens nous annoncèrent qu'ils étaient a nos ordres.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) *Insula sicanium juxta latus æoliamque*
Erigitur Liparen, fumantibus ardua saxis;
Quam subter specus et cyclopum exesa caminis
Antra Ætnæa tonant, validique incudibus ictus
Auditi referunt gemitum, striduntque cavernis
Strictura Chalibum, et fornacibus ignis anhelat:
Vulcani domus et vulcania nomine Tellus.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 26 mai 1842. (Représentation n° 8.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de don[ner]
Les deux premiers actes de GUILLAUME TELL, mus[ique de Ros]sini, Précédé de LE TYRAN D'UNE FEMME, vaudeville par MM. Bayard et Régnauld.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Société des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam.

SERVICE ENTRE AMSTERDAM ET HAMBOU[RG]
EN CORRESPONDANCE DE LUBECK ET ST-PÉTERSBO[URG]
Traversée: 30 heures.

Départs: d'Amsterdam les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 | de chaq[ue]
d'Hambourg les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 |

Cours des Fonds Publics

BOURSE D'AMSTERDAM DU 24 MAI.

	Int.	Cours du 23 mai.	Cours du 24 mai. Fluctuations	
PAYS-BAS.				
Dette active	5	101 1/4	de 101 3/16	à 101 1/4
d° d°	2½	—	» 52 1/4	» 52 5/16
d° différée		—	» —	» —
Billets de chance		—	» 26 1/2	» —
Syndicat	4½	—	» 93 1/4	» 93 5/16
d°	3½	—	» —	» —
Société de Commerce	4½	153	152 7/8	153 1/4
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	99 1/16	» 99 1/8	» —
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 1/4	» —
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 1/4	» —
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» 69 1/4	» 69 1/4
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33	5	—	» 98 1/4	» 98 3/8
Emprunt de 1840	4	89 3/8	» 89 1/4	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4		» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» 4 7/8	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	20 1/8	» 20 1/2	» 20 3/8
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 95 1/2	» —
d° métalliques	5	—	» —	» —
d° d°	2½	—	» 107	» 107 1/2
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE, Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE, Act. 1835	f	—	» —	» —
BRÉSIL, Cons. Ann.	5	—	» 68 3/4	» —
MEXIQUE, d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE, emp. 1824	6	—	» —	» —
PÉROU, d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 24 MAI.

	Int.	
Métalliques	5	111 1/4
Naples	5	—
Ardouin	5	20 1/2
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		25 1/2

Cours après la Bourse (2 1/2 heures):
Ardouin 20 1/2 A.
Idem, Primes ».

BOURSE DE VIENNE DU 17 MAI.

Métalliques, 5 %	108 1/2	Lots de 1834	
Dito, 4 %	99 5/8	Actions de la Banque	
Dito 3 %	76 1/4		

BOURSE DE PARIS DU 23 MAI.

	Int.	Cours du 21 mai.	Cours du 23 mai. Fluctuations	
FRANCE.				
Cinq pour cent		119 55	de 119 40	à 119 55
Trois pour cent		81 80	» 81 75	» 81 80
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin		24 1/4	» 24 5/8	» —
Anc. différée s. int.		—	» —	» —
Nouv. diff. d.		—	» 11	» —
Passive		—	» 4 5/8	» —
NAPLES.				
Certificats Falconet		—	» 107 85	» —
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent		—	» 54	» —
BELGIQUE.				
Dette active	5	—	» 103 3/4	» —
Dito	3	—	» —	» —
Banque belge		795 00	» 792 50	» 795 00
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque		—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.)		—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841.	5	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840.	5	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841.	6	—	» —	» —

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du [royaume]. On s'abonne au bureau, *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de [la] Correspondance à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.